

actualités en perspective

un foyer de maladie congénitale liée au virus de Schmallenberg

en troupeau ovin allaitant

complément d'article

Valérie Wolgust
Hélène Benoit-Valiergue

Centre d'Application de l'ENVA
Domaine de Croisil
89350 Champignelles

Encadré - Rappel sur le Virus de Schmallenberg

● Mis en évidence en novembre 2011 par l'Institut Friedrich-Loëffler, à la suite de nombreux cas de diarrhée, hyperthermie et chute de production chez des bovins laitiers en Allemagne, le nouveau virus, dénommé Schmallenberg [7, 9, 16, 18] est impliqué aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique dès le mois décembre 2011 dans une action tératogène chez les ovins, caprins et bovins.

● Les femelles ainsi infectées en début de gestation sont capables de transmettre le virus aux fœtus qui développent alors des malformations conduisant à une mort intra-utérine ou à un décès rapide après la mise bas.

● Les principales malformations observées dans les élevages ovins, sont par ordre décroissant :

- une arthrogrypose (déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres) ;
- un torticolis ;
- une brachygnathie (raccourcissement de la mâchoire inférieure) ;
- des malformations de la colonne vertébrale ;

- une hydrocéphalie.

● Si l'on se réfère aux effets observés chez certains virus connus du groupe Simbu de la famille des Orthobunyavirus comme le virus Akabane ou Aino (responsables de malformations fœtales et d'avortements chez les ruminants), l'atteinte du fœtus surviendrait entre :

- les 28^e et 36^e jours de gestation pour les ovins ;

- les 30^e et 50^e jours de gestation chez les caprins ;

- les 76^e et 174^e jours chez les bovins [8, 9, 14].

● La reprise de la circulation virale sur le territoire national est effective depuis mai 2012 et les premiers foyers de SBV congénital** sont observés depuis début septembre 2012 [6, 14].

● Cette forme de la maladie fait l'objet d'une surveillance coordonnée par la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale (Plateforme ESA).

Reproduction interdite

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication sans autorisation est illicite et constitue une contrefaçon. L'autorisation de reproduire un article dans une autre publication doit être obtenue auprès de l'éditeur, NÉVA. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de la copie (C.F.C.).



NÉVA

EUROPARC 15, rue E. Le Corbusier
94035 CRÉTEIL CEDEX
Tél : (33) 1-41-94-51-51
Courriel : neva@neva.fr